

De *Marie Félicité* an mil huit cent soixante-huit, à heure
ACTE DE MARIAGE de *Jean Paul Vidal*

âgé de *vingt six* ans, né à *La Gardie* département de *mil*
du *siècle* le *quatrième* du mois de *juin* mil
huit cent quarante un profession de *Cultivateur* domicilié à
La Gardie département de *avar* fils *majeur* de
Jean Baptiste Vidal profession de *Cultivateur*
domicilié à *Lavalotte* département de *avar* et de

Marie Agathe Cordet son épouse, le père et la mère
ici présents et consentant d'une part

Et de *Marie Melanie Félicité*
âgé de *vingt deux* ans, née à *La Gardie* département de *avar*
le *quatorze* du mois de *Mai* mil huit cent *quarante cinq*
profession de *aucune* domiciliée à *La Gardie* département de *avar*
fille *majeure* de *Monsieur Jean Félicité*
profession de *Cultivateur* et de *Monsieur Marie Magdalaine Félicité*
domicilié à *La Gardie* département de *avar*
et de *Monsieur Marie Magdalaine Félicité*
son épouse, domiciliés avec elle à *La Gardie* département de *avar*
et la mère ici présente et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1°
Les publications de mariage faites par moi
non sans opposition les dimanches *vingt six* *vingt sept* *vingt huit*
deux *février* *Mil huit cent soixante huit* devant messeigneurs
présent le délai voulu par la loi

- 2° Pu l'acte de naissance du futur époux
- 3° Pu l'acte de l'acte de naissance de la future épouse
- 4° Pu l'autorisation du mariage donnée le quinze Janvier
Mil huit cent soixante huit par *M. le Général Commandant*
la 3^e Division Militaire à M. de la Roche, en vertu de la *Division*
Ministérielle du 2 Mars 1860.

5° Pu enfin le certificat de non opposition délivré par *M.*
l'officier de l'état civil de la *Mairie de Lavalotte* (vare) le
deux *février* *Mil huit cent soixante huit* C.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
les droits et devoirs respectifs des époux.



C. P. 1860
Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont
assisté le mariage
a été fait
contrat de mariage, à la date du
du mois d' *mil huit cent soixante-* par devant M^r
notaire a

département de
Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Melanie*
Félicité et l'autre *Jean Paul Vidal*.

Le tout en présence de *Guillaume Guerin*
domicilié à *Lavalotte* département de *avar* âgé de *vingt sept* ans
profession de *ouvrier*, non parent ni allié des futurs époux.

De *Marcelin Vidal*
domicilié à *Lavalotte* département de *avar* âgé de *vingt cinq* ans
profession de *Cultivateur*, frère du futur époux.

De *Maur Guinoux*
domicilié à *La Gardie* département de *avar* âgé de *soixante quinze* ans
profession de *propétaire*, non parent ni allié des futurs époux.

Et de *Maur Guinoux*
domicilié à *La Gardie* département de *avar* âgé de *vingt deux* ans
profession de *bourgeois de la Mairie*, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, moi *Louis Ripper*, premier adjoint délégué par *M. le Maire de La Gardie*
faisant fonctions d'officier de l'état civil, au nom de la loi, que lesdites parties
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre
témoins susdésignés.

Guillaume Vidal Guinoux
M. Guinoux
L. Ripper